



Tarifs des chambres particulières (tarifs au 09/02/2026)¹⁾

Clinique du Pré Saint Gervais

Chambre BASIC

Une chambre privative exposition rue pour votre repos et votre tranquillité, disposant d'une salle de bain privative, d'un fauteuil, d'une chaise, d'une télévision et un lit 90cm.

100€

Chambre STANDART

Une chambre privative exposition jardin pour votre repos et votre tranquillité, disposant d'une salle de bain privative, d'un fauteuil, d'une chaise, d'une télévision et un lit 90cm.

105€

Chambre CONFORT

Une chambre privative lumineuse rénovée disposant d'un coffre fort individuel, une salle de bain privative, d'un bureau, d'un fauteuil relax, d'une télévision et un lit 90cm.

140€

Un kit de bienvenue est offert gracieusement. La télévision est également offerte.

Chambre GRAND CONFORT

Une grande chambre rénovée privative à la décoration soignée avec belle exposition, disposant d'un coffre fort individuel, d'une salle de bain privative, une chaise et un fauteuil, une télévision, d'un mini-frigo, d'une cafetière à capsule et d'un lit 90 cm.

550€

Des cadeaux de bienvenue vous sont offerts gracieusement : un kit de bienvenue, un petit déjeuner plaisir, une prestation de coiffure ou d'esthétique ou podologue tous les 15 jours, et une prestation laverie tous les 15 jours.

La télévision est également offerte.

« Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant à des exigences particulières que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins. »

¹⁾ le prix des chambres particulières est déterminé en fonction des équipements mis à disposition, de la superficie de la chambre, de sa rénovation, de son emplacement au sein de la Clinique, de son exposition ou encore de sa vue.

Les éventuels dépassements d'honoraires et les Médicaments dits « intercurrents » non remboursés par l'Assurance Maladie et la chambre particulière peuvent :

- être pris en charge par votre Complémentaire Santé si votre contrat Mutuelle le prévoit
- à défaut, ils vous seront facturés

La Direction se réserve la possibilité de remplacer toute prestation offerte en cas de circonstances exceptionnelles (épidémie...) ou de défaut d'approvisionnement.
Merci de votre compréhension.